departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 décembre 1998

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 24 Décembre 1998

Modification du bail emphytéotique entre la Ville de NIORT et le PACT des Deux-Sèvres relatif au bâtiment sis 46 rue Saint-Jean pour création d'un passage piétonnier au rez-de-chaussée

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98547

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

<u>Urbanisme & Affaires Immobilières</u>

Modification du bail emphytéotique entre la Ville de NIORT et le PACT des Deux-Sèvres relatif au bâtiment sis 46 rue Saint-Jean pour création d'un passage piétonnier au rez-de-chaussée

Mesdames et Messieurs,			
Sur proposition du Maire			
Après examen par la Commission Géne	érale,		
Dans le but de créer des logements dan jouxtant l'Espace Niortais, un bail a été			8 - 60 - 62 - 64 Rue Saint-Jean des Deux-Sévres, le 20 Décembre 1996.
Or, La Ville de NIORT souhaite qu'une liaison piétonne puisse exister entre la Rue Saint-Jean et la cour intérieure de l'Espace Niortais pour faciliter les communications . Cette liaison pourrait techniquement se matérialiser par un passage en rezde-chaussée dans le bâtiment n° 46 rue Saint-Jean (BO n° 111).			
Il y aurait lieu de modifier le bail d'orig prévoir par ailleurs un acte de division reste du bâtiment concerné constituant emphytéotique modifié.	en volumes, le p	passage constituant le volume	e dont la Ville reprend la jouissance, le
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :			
- approuver la modification envisagée, explicitée ci-dessus ;			
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délég y afférents étant supportés par la Ville,	ué à signer tous	les documents découlant de	cette modification, tous les frais et droits
LE CONSEIL ADOPTE			
	Pour : Contre : Abstention : Non participé :	44 0 0 0	
			Le Maire de Niort
Ordre du jour			Bernard BELLEC

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :